

## Défendre la profession

Suite aux élections professionnelles les psychologues syndiqués à la CGT et candidats aux fonctions électives sont élus et siègent dans les organismes paritaires : CSE, Délégué du Personnel, CAPL, CAPD, CTE, CS, CHSCT, CCPD, Comité d'Entreprise.

Dans ces instances les psychologues syndiqués élus représentent les personnels et œuvrent activement :

- au respect des règles statutaires et du droit du travail dans les contrats, modalités de recrutement, concours, répartition du temps de travail...
- à la prise en compte des règles déontologiques
- à favoriser les contacts et négociations au niveau local avec la direction,
- à soutenir et défendre individuellement des collègues en difficulté en apportant leur expertise issue de la réflexion du collectif national des psychologues CGT,
- à intervenir au niveau régional, dans la participation aux commissions de travail initiées par les tutelles sur les politiques de santé et leur planification,
- à articuler la formation initiale, les pratiques professionnelles et les rémunérations,
- à intervenir auprès des Conseils Départementaux, ARS ou du ministère.

### L'efficacité de la syndicalisation

- ⇒ accroît l'influence de la CGT, la plus ancienne organisation syndicale,
- ⇒ permet de peser sur les orientations et les décisions grâce au nombre de psychologues impliqués,
- ⇒ participe à la lutte contre la dégradation des conditions de travail et des rémunérations,
- ⇒ contribue à l'élaboration et au développement des valeurs collectives au sein de la CGT aux côtés des autres professions.

## Le Collectif des Psychologues UFMICT-CGT permet :

- ⇒ **D'impliquer le maximum de psychologues** dans les prises de positions de la CGT concernant les choix de notre profession et de se mobiliser quand c'est nécessaire.
- ⇒ **De prendre part directement aux négociations** concernant notre profession avec le ministère et avec les employeurs.
- ⇒ **D'interpeller le ministère** en tant qu'organisation représentative et de prendre part aux différents groupes de travail (évolution des métiers en santé mentale, réforme hospitalière, structuration institutionnelle de l'activité des psychologues, accords d'entreprise...).

## Presse et Communication

### La lettre du Collectif des Psychologues UFMICT-CGT

abonnement sur simple demande à

[UFMICT@sante.cgt.fr](mailto:UFMICT@sante.cgt.fr)

Page Facebook **Collectif National des Psychologues Ufmict-Cgt**

Le site [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)

## Fédération de la Santé et de l'Action Sociale



## COLLECTIF NATIONAL DES PSYCHOLOGUES

## UFMICT-CGT



Union Fédérale des Médecins, Ingénieurs, Cadres et Techniciens  
CGT

263 rue de Paris - case 538 - 93515 Montreuil



## L'adhésion

La démarche est individuelle et anonyme.

Elle se fait auprès du syndicat CGT de l'établissement, de l'Union Locale ou Départementale CGT

La cotisation est déductible des impôts.

Se syndiquer permet de créer un rapport de force favorable face aux injustices

Contribue à la réflexion et à l'élaboration communes concernant la profession et la discipline.

Fait progresser la place de la profession et la dimension psychologique dans la construction sociale.

La CGT (confédération Générale du Travail) est un syndicat confédéré créé en 1895 qui regroupe l'ensemble des syndicats CGT au niveau national. Elle défend les salariés quel que soit leur champ professionnel et œuvre à la défense des usagers par l'exigence de services publics de qualité.

Les syndicats CGT sont structurés par fédérations regroupant les activités par branches professionnelles.

La CGT s'est dotée d'une organisation spécifique qui s'adresse aux Ingénieurs, Cadres et Techniciens (ICT), catégories dont relèvent les psychologues.

Au sein de la Fédération Santé et Action Sociale CGT, les professions de Médecins, Ingénieurs, Cadres et Techniciens s'organisent dans l'Union Fédérale UFMICT-CGT dans laquelle s'intègre le collectif des psychologues.

Ce syndicalisme spécifique permet de réfléchir aux enjeux particuliers de chaque profession tout en restant en lien avec les intérêts collectifs des autres salariés.

Le collectif des psychologues UFMICT-CGT existe depuis 1970. Il est constitué de tous les psychologues syndiqués à la CGT organisés au niveau local ou régional qui délèguent un ou plusieurs représentants au niveau national.

Les travaux et échanges contribuent à l'élaboration des revendications, des positionnements et réflexions éthiques pour la défense, le développement et la reconnaissance de la profession.

## BULLETIN D'ADHESION A LA CGT

Nom : .....  
Prénom : .....  
N° Adeli : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : .....  
Ville : .....  
Tél. : .....  
Courriel : .....  
Établissement : .....  
Région : .....

### L'adhésion :

- se fait au niveau du syndicat de l'établissement (ou de la structure la plus proche : commune ou département) en payant une cotisation mensuelle (1% du salaire net), qui ouvre droit à déduction d'impôt (66% du total de la cotisation annuelle) ou intégrée aux frais réels
- offre une expertise grâce au collectif et à un appui sur des questions juridiques (références aux textes, mise en lien avec des avocats spécialisés ou protection juridique etc.),
- permet de participer aux décisions, à l'élaboration des revendications, des propositions d'action, à la définition des contenus professionnels et à l'organisation syndicale,
- permet de se former (public/privé : droit à 12 jours de formation syndicale par an + 6 jours en qualité de formateur) et de s'informer grâce à la documentation syndicale,
- permet de prendre des responsabilités.

## RENSEIGNEMENTS

UFMICT@sante.cgt.fr

tel : 01 55 82 87 57

